



Domiciliation du tgi en cas de déménagement

Par **angeldbs_old**, le **21/10/2007** à **18:43**

j'ai une amie en grande difficulté depuis sa séparation (divorcée après 2 ans de procédure)
le divorce a été prononcé dans le 78 où les 2 parents vivaient hors depuis ils ont déménagé
tous les 2 de ce département, mon amie est à la frontière suisse
peut elle demander, puisqu'elle a la garde des 2 enfants que les litiges puissent être
maintenant traités dans son département
son ex mari porte plainte régulièrement pour tout et n'importe quoi
(même une plainte pour maltraitance qui a été classée sans suite...)
de plus il gagne 2600 euros sans loyer à payer mais c'est elle qui doit payer les transports
des enfants pour les droits de visite du père
elle est maintenant sans ressource ayant suivi son nouveau conjoint
on lui dit qu'elle n'a plus le droit à l'aide juridictionnelle ? est ce vrai ?
il semble de plus que la profession de son ex ait un grand poids contre elle
merci de votre aide